

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 17 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2011 et portant nomination de membres associés de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires

NOR : DEVA1421936A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le code des transports, notamment l'article L. 6361-4;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2011 modifié portant nomination de membres associés de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres associés de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires :

Au titre de représentant d'associations de riverains d'aérodromes

Titulaire

Pour l'association Vigilance-Environnement de la vallée de l'Yerres (AVEVY), M. BOUTHIER (Gérard), en remplacement de M. KRUISSEL (Patrick).

Au titre de représentants du ministre chargé de l'aviation civile

Titulaire

Mme PILLAN (Aline), en remplacement de M. LUCIANI (Pascal).

Premier suppléant

M. GILAD (Jonathan), en remplacement de M. DUFOUR (Jean-Philippe).

Seconde suppléante

Mme BRUN-POTARD (Laurence), en remplacement de M. LECLERC (Pierre).

Article 2

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 septembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,
P. GANDIL